

AVIS D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/03/T/2022-2023 POUR LES TRAVAUX
D'EXTENSION DU LYCEE TECHNIQUE COMMUNAL DE KANYINYA.

Date de Publication : 15/7/2022

Date d'ouverture des offres : 12/8/2022

1. Objet

« Le Maître de l'Ouvrage » invite, par le présent Appel d'Offres, les candidats admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux d'extension du Lycée Technique Communal de KANYINYA

2. Financement du marché

« La Commune ITABA vient d'obtenir du Fond National d'Investissement communale FONIC, un financement mis à sa disposition par l'Etat Burundais sur l'exercice 2021-2022 pour l'exécution des projets de développement socio-économique et communautaires. La commune d'Itaba a l'intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché d'extension du lycée technique Communal de KANYINYA signalé précédemment.

3. Mode de passation du marché

La passation du Marché est conduite par Appel d'offres national (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions, juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'un des cas d'inéligibilité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 7heure 30 à 15heure 30, heure locale à l'adresse ci-après : Commune ITABA, bureau numéro 5.

Il peut également être obtenu physiquement à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un bordereau de versement de : cent mille francs burundais (100 000 FBU) non remboursables, versés sur le compte n° 53106 ouvert à la coopec ITABA au nom de la commune ITABA.

6. Visite de site

Une visite de site sera organisée en date du 03/8/2022. Le lieu de rencontre est le chef-lieu de la commune ITABA à 10 heures précises. Contacter le Conseiller Chargé des Questions Economiques, du Développement et des Statistiques Pour Confirmer la Participation.

7. Délais de validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt dix (90), calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.

8. Délai d'exécution

L'ensemble des travaux sont à réaliser dans un délai maximum de 120 jours calendaires.

9. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres¹.

Les offres sous pli fermé parviendront au chef-lieu de la commune, bureau du secrétariat communal au plus tard le 12/08/2022 à 10 heures locales. Elles porteront obligatoirement la mention : Offre pour les travaux "Extension du Lycée Technique Communal de KANYINYA" relatif au marché n°DNCMP/03/T.2022-2023, à n'ouvrir qu'en séance publique du 12/08/2022 à 10 heures 30 minutes.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de cinq millions de francs burundais (5 000 000 FBU).

Les offres seront ouvertes le 12/08/2022 à 10 heures 30 minutes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus² au plus tard le 12/08/2022 à 10 heures précises.

Toute offre reçue après la date limite sera rejetée à l'ouverture des offres.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle UMVA de la commune ITABA qui se situe devant les bureaux de la commune en date du 12/08/2022 à 10 heures 30 minutes. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP, peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de ladite séance et donne copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le P.V d'ouverture des offres.

11. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualifications sont:

a) Au niveau administratif

*

1. La garantie de soumission exigée est de Cinq Millions de Francs Burundais (5 000.000 FBU), délivrée par une banque agréée et établie conforme au modèle en annexe ;
2. Un certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
3. Une copie du registre de commerce ;
4. Les statuts de l'entreprise (s'il s'agit de personne morale) ;
5. Avoir l'Adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
- 6) La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché ;
- 7) Une attestation de non redevabilité en original délivrée par l'INSS et en cours de validité;
- 8) Une attestation de non redevabilité délivrée par l'OBR et en cours de validité;
- 9) Une attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce en cours de validité.

b) Au niveau technique

1. L'expérience dans les travaux de construction : deux (2) P.V de réceptions provisoires et/ou définitives pour deux marchés analogues réalisés au cours des trois dernières années ;
2. Le planning des travaux : Le soumissionnaire devra fournir un planning détaillé d'exécution des prestations en conformité avec les moyens en personnel et matériel qu'il envisage de mettre sur le chantier (schéma d'organisation) ainsi que l'agencement des travaux bien explicite.
3. Les principaux éléments du matériel envisagés pour la réalisation du marché ainsi que les preuves de possession ou de location;
4. Les qualifications et l'expérience sur chantier des ingénieurs et techniciens dont la candidature est proposée pour le Marché.

c) Pour l'offre financière

- 1°) Le bordereau des prix unitaires (en cas de différence constatée entre les prix en chiffres et en lettres, seuls les prix en lettres feront foi) ;
- 2°) Le devis quantitatif et estimatif ;
- 3°) L'acte de soumission conforme au modèle en annexe ;
- 4°) Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée, attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché.

NB : L'absence ou la non-conformité de l'un des documents ci-haut cités entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse, conformément à l'article 103 du code des Marchés Publics.

12. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les données particulières de l'appel d'offres, afin de déterminer l'offre conforme la moins disante.

13. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un seul lot

Fait à ITAB, le 21/07/2022, l'Administrateur Communal
NYANDWI Domitien

La Personne Responsable des Marchés Publics/son délégué

P. O CEDS de la Commune
KANTUNAKO Cléophas

